



Le Parlement cantonal perd patience avec le Ministère public.
SABINE PAPILLOU

Les prochaines turbulences seront politiques

JUSTICE Le Grand Conseil va se saisir du dossier du Ministère public, critiqué par un rapport de l'autorité de surveillance. La situation se corse pour le procureur général et la procureure générale adjointe.

PAR DIMITRI.MATHEY@LENOUVELLISTE.CH

C'est écrit noir sur blanc. Le Ministère public dysfonctionne. Mais après la lecture du rapport du Conseil de la magistrature, «personne ne tombe de sa chaise». Les problèmes, disent plusieurs élus, sont connus depuis plusieurs années. Peut-être. Mais les conclusions sont désormais formelles. Officielles. Surtout, elles commentent le constat dressé par l'institution elle-même. En effet, dans son rapport annuel de 2021, le procureur général estime que le Ministère public ne doit pas faire face à des dysfonctionnements, «bien au contraire». Nicolas Dubuis écrit également que la structure «montre un bon niveau d'organisation» et fonctionne «de manière satisfaisante». Bref, rien à signaler du côté de la rue des Vergers. «Notre enquête ne confirme pas ces conclusions», appuie Carole Melly-Basili, présidente du Conseil de la magistrature (CDM), organe de surveillance de la justice. «Nous avons audité l'office central en particulier et ce dernier ne fonctionne pas», ajoute l'élue centriste. Le rapport évoque notamment des «responsa-



“Nous ne sommes pas surpris qu'il y ait un relais politique.”

CAROLE MELLY-BASIL
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DE LA MAGISTRATURE

bilités définies, mais non mises en œuvre» ainsi que des problèmes «de management et de gestion des ressources humaines». Il est également reproché à Nicolas Dubuis et à la procureure adjointe, Lucie Wellig, de ne pas – ou peu – instruire de gros dossiers. «On pressentait le malaise, mais les faits sont désormais avérés. La situation actuelle nécessite une réaction immédiate», souligne Vincent Roten, chef de groupe centriste.

Agir pour «rester crédibles»

Dans son rapport, le CDM émet des recommandations mais re-

nonce à prendre des sanctions. «Nous avons établi un état des lieux et nous ne sommes pas surpris qu'il y ait un relais politique», reprend Carole Melly-Basili. Et les conclusions ont effectivement trouvé un écho entre les murs du Parlement cantonal. «Nous ne pouvons pas laisser lettre morte un tel rapport. Si l'on n'agit pas, nous ne sommes plus crédibles», relève Sonia Tauss Cornut, cheffe de file du PLR. Plusieurs groupes, dont l'UDC et le PS, déposeront en urgence des textes pour que la Commission de la justice (COJU) se saisisse du dossier. Cette dernière, c'est son travail, analysera le



“La situation actuelle nécessite une réaction immédiate.”

VINCENT ROTEN
CHEF DE GROUPE LE CENTRE



“Nicolas Dubuis doit partir ou, à défaut, le Grand Conseil doit ouvrir le débat sur son licenciement.”

DORIS SCHMIDHALTER-NÄFEN
DÉPUTÉE PS/GC

rapport pour prononcer d'éventuelles sanctions. Mais en filigrane des propositions parlementaires, la question d'une destitution émerge. «Nicolas Dubuis doit partir ou, à défaut, le Grand Conseil doit ouvrir le débat sur son licenciement», tance la socialiste du Haut Doris Schmidhalter-Näfen. D'autres élus, eux, estiment que la situation se régulariserait avec un départ de la numéro 2. Cette dernière, selon le rapport, «n'a pas répondu aux attentes». A l'UDC, pour l'heure, on évite soigneusement de parler de démission ou de destitution.

«Deux hauts magistrats sont directement concernés et nous attendons des mesures correctives à la hauteur du malaise qui règne au sein du Ministère public», note son chef de groupe, Grégory Logean.

Une destitution «théoriquement» possible

Quel que soit le sort réservé aux interventions parlementaires, la COJU analysera le rapport. «Nous devons réagir. Ce sera une priorité au prochain ordre du jour», explique son président, Stéphane Ganzer. Ce dernier devrait donc revenir devant le Parlement avec les conclusions de sa commission d'ici à mars prochain. «Nous pouvons émettre des recommandations ou demander au Conseil de la magistrature des compléments ou des précisions.» La COJU pourrait également soumettre une ou plusieurs destitutions au vote du Parlement. «En théorie, c'est possible», acquiesce le député PLR. «Mais pour en arriver là, les personnes concernées doivent avoir commis une faute grave qui a fait l'objet d'une sanction.» Entre les lignes donc, le président prévient qu'une procédure de dessaisissement est, à ce stade, peu probable. Du moins, sans sanctions préalables.

Réélu en 2021

Officiellement, Nicolas Dubuis et Lucie Wellig occuperont



“Il faut arrêter de se comporter comme si l'on découvrait les problèmes.”

CÉLINE DESSIMOZ
CHEFFE DE GROUPE LES VERT-E-S

leur fonction jusqu'en 2025. En mai 2021, le Saviésan avait péniblement été reconduit par le Parlement. Ce dernier, après un vote à égalité, avait finalement reconduit le procureur général du bout des lèvres, par 64 voix contre 59. La publication de ce rapport pourrait toutefois faire basculer cet équilibre fragile. Mais selon la cheffe de groupe verte Céline Dessimoz, le Grand Conseil ne doit pas trancher l'avenir des magistrats. «Il faut arrêter de se comporter comme si l'on découvrait les problèmes. Le Parlement doit assumer ses responsabilités. Il avait les éléments en main lors de son élection l'année dernière.» Jugée sensible, cette dernière s'était tenue à huis clos. Et un an plus tard, le malaise ne s'est visiblement pas dissipé.